

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00534

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN : ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE DESSINTEY

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 45
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 53

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D20230053410

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN : ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE DESSINTEY

Dans le cadre du plan de relance métropolitain, un volet startups d'environ 20 M € a été intégré pour accélérer la création des « pépites » de demain et affirmer la position de Saint-Etienne au sein de la French Tech Saint-Etienne Lyon.

L'un des objectifs de ce plan de relance vise à l'accélération de l'innovation en favorisant les interfaces entre laboratoires et startups, en soutenant la réalisation de démonstrateurs et en développant les aides dans le domaine du design, du numérique et des hautes technologies.

Concernant le domaine du design, Saint-Etienne Métropole et les équipes de la Cité du design font le constat que celui-ci est trop souvent le chaînon manquant des actions de compétitivité et d'efficacité des entreprises. A ce titre, le dispositif Welcom pack design a été mis en place afin d'inciter les entreprises à innover par le design. L'objectif est d'accompagner les entreprises à passer le pas et à expérimenter le design afin de pouvoir en mesurer tous les effets positifs : différenciation, meilleure acceptation par le marché, accélération des processus d'innovation, etc.

Dans ce cadre-là, l'entreprise Dessintey, dirigée par Nicolas FOURNIER est spécialisée dans le développement et la commercialisation des technologies de rééducation intensive pour accélérer le retour à l'autonomie des patients en situation de handicap. Dessintey souhaite mobiliser cette nouvelle aide à l'innovation afin de développer le projet SPHERE. Il s'agirait d'un nouveau dispositif de rééducation pour favoriser l'activité du patient par le jeu en s'appuyant sur une interaction inédite : une sphère de grande taille qui permet l'engagement de l'épaule, du bras et du coude ainsi qu'un travail de la motricité distale.

Par ailleurs, l'entreprise Dessintey a intégré le dispositif MIND (Métropole Innovation Design) en 2015, elle a suivi un parcours exemplaire jusqu'à aujourd'hui en mobilisant l'ensemble des aides portées par Saint-Etienne Métropole.

Comme prévu dans le process du Welcome Pack Design, un diagnostic a été posé par la Cité du design afin d'évaluer le besoin. A l'issue de ce diagnostic, le porteur de projet a souhaité mobiliser le Welcom Pack design qui lui permettrait d'agir sur cinq étapes :

- 1/ Exploration et design des activités : identifier des activités satisfaisantes pour le patient et cohérentes avec le dispositif d'interaction sphérique.
- 2/ Interactions produit / logiciel : définir et designer les interactions sur le produit (call to action, validation, feedbacks haptiques et lumineux) et le logiciel (expérience patient).
- 3/ Design et prototypage des activités.
- 4/ Design et prototypage du logiciel thérapeute (interface de création de sessions).
- 5/ Tests patients tout au long de la démarche.

DESSINTEY a sélectionné l'Agence de design DISTORSION pour la réalisation de cette prestation d'un montant de 35 200 € HT soit 42 240 € TTC.

Dans le cadre du Welcome pack design, 80 % de la prestation est prise en charge dans un maximum de 30 000 € HT soit 28 160 € dans le cas présent.

Le financement de la prestation sera versé sous forme de subvention à l'entreprise Dessintey en deux fois :

- un acompte de 50 % à la notification de la convention soit 14 080 € ;
- le solde sur présentation de factures et des livrables par l'entreprise.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement de la subvention à l'entreprise Dessintey pour un montant de 28 160 € versés en deux fois pour le développement du produit SPHERE ;**
- **approuve la convention type à intervenir et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement Innovation et numérique - INUM/20421/SUFT.**

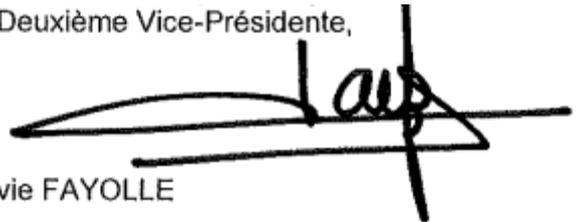
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE